

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE LA
SURETÉ GÉNÉRALE

BUREAU

SERVICE CENTRAL DES
PASSEPORTS

no 171/ 18.443

Paris le 21 JUIN 1918

Le Ministre de l'Intérieur
à Monsieur le Préfet du Cantal.

Visite à Interné

Réponse à votre communication du 12 juin
courant :

AVIS FAVORABLE est donné à la demande
de passeport de M. ROUCHES Joseph, demeurant à
Malbo, au Capat, qui désire se rendre en Suisse
en compagnie de sa femme, née DEVEZE Rose.

Vous voudrez bien aviser l'intéressé
que votre décision ne préjuge pas de celle de
l'autorité consulaire suisse appelée à donner
son visa.

Pour le Ministre de l'Intérieur
Le Conseiller d'Etat
Directeur de la Sureté Générale.

Pour le Conseiller d'Etat
Directeur de la Sureté Générale
Le Chef du Cabinet

Shakun



Madame Rose Deveze épouse de
Joseph Rouchés au Capat Commune
de Malbo à Monsieur le Préfet à
Aurillac Cantal

M. Rouchés, Joseph et ^{sa femme} ~~M^{me}~~ née Deveze, Rose Deveze épouse
cultivateurs
père et mère
Malbo, au Capat

Rouchés, Pierre-Jean-Joseph
soldat au 105^e Rég^t d'Infanterie
Crétien (Valais) - Hôtel Chalet de la Torche

Bulletin de santé daté du 24 mai 1918
et signé du médecin traitant

OUI.

Fait à Aurillac, le 12 juin 1918

Préfet,
Rose Deveze épouse
au
Cantal.
oser a
fils
1913 et
au 3^e Bataillon
nont
de guerre
mars 1916,
Hutgart
ais comme
te^r délicate,
Le nourritu^r
me
ret à
au Palais
vienne
ieur le Préfet
cette faveur
ces nécessaires



Madame Rose Devèze épouse de
Joseph Rouchés au Capat Commune
de Malbo à Monsieur le Préfet à
Aurillac Cantal

Monsieur le Préfet,



Je soussignée Rose Devèze épouse
de Joseph Rouchés Semeur au
Capat Commune de Malbo-Cantal.
ait l'honneur de venir exposer à
Monsieur le Préfet que mon fils
Pierre Jean Rouchés classe 1913 et
incorporé à la 9^{me} Compagnie 3^e Bataillon
du 92^e d'Infanterie à Clermont-
Ferrand, a été fait Prisonnier de guerre
au bois des Corbeaux le 10 mars 1916,
et dirigé sur le camp de Stuttgart
Wurtemberg Allemagne; mais comme
mon fils était d'une santé délicate,
peut-être aussi le manque de nourriture
il vient d'être interné comme
malade, au Chalet de la Forêt à
Crétien sur Salvan Canton du Valais
Suisse, Et, il désire que je vienne
le voir.

Je viens donc, prier Monsieur le Préfet
d'avoir la bonté de m'accorder cette faveur
et de me faire délivrer les pièces nécessaires

pour ce voyage.

Dans l'espoir que ma demande
sera favorablement accueillie, j'ai l'
honneur d'être votre dévouée administrée.

Rose Devèze épouse Rouchès

Vue avec avis favorable et

Pour légalisation de la
signature ci-dessus à Apalho le 11 juin 1919

P. le Maire Lajoint

Amoilhane



Monsieur Joseph Bouchés au Capitaine
de Malbo à Monsieur le Préfet à
Aurillac Cantal



Monsieur le Préfet,

Je soussigné Joseph Bouchés
demeurant au Capitaine Commune de Malbo
Cantal, a l'honneur de venir exposer
à Monsieur le Préfet que mon fils
Pierre Jean Bouchés classe 1913 et
Incorporé à la 9^{me} Compagnie 3 Bataillon
du 92 régiment d'Infanterie à
Clermont Ferrand; a été fait Prisonnier
de guerre le 10 mars 1916 au bois des
Colbeaux. Et dirigé sur le camp de
Stuttgart Wurtemberg Allemagne;
mais comme mon fils était d'une santé
délicate, peut-être aussi le manque de
nourriture, il vient d'être interné comme
malade au Chalet de la Forêt à
Crétien sur Salvan canton du Valais
Suisse; et il désire que je vienne le voir.
Je viens donc prier Monsieur le
Préfet d'avoir la bonté de m'accorder cette
faveur et de me faire délivrer les pièces nécessaires
pour ce voyage.

Dans l'espoir que ma demande sera
favorablement accueillie; j'ai l'honneur

Si être votre devoué administ^r.

Joseph Rouches

Vu avec avis très favorable et

Pour légalisation de la signature

si dessus à Stalbe le 11 juin 1883

P Le Maire Larjouis

Arneilhaut

